



## FEUILLE DE MONTAGE - CUE SHEET DE LA MUSIQUE DU KIT MAGIC TROLL BOOK

**Titre de la musique utilisée :** MAGIC TROLL BOOK

**Durée précise d'utilisation de la musique :**

**Nom définitif de l'Œuvre audiovisuelle :**

**Nom du réalisateur de l'Œuvre audiovisuelle :**

**Durée totale d'exploitation de l'Œuvre audiovisuelle :**

**Première date de diffusion de l'Œuvre audiovisuelle :**

**Supports d'exploitation envisagés (télédiffusion, internet, cinéma,...) :**

**Pays de diffusion envisagé(s) :**

**Nom du compositeur :** Philippe Kadosch

**Nom de l'arrangeur :** Gil Reyes

**Noms des interprètes :** Tetê Espindola, voix - François Castiello, accordéon

Lena Gutke, flûte - Alix Pengili, hautbois - Valérie Guerault, clarinette - Gabriel Vernhes, basson

Ludovic Balla, violon - Jason Meyer, violon - Françoise Renard, alto - Mimi Sunnerstam, violoncelle

Emek Evcı, contrebasse - Kadosch, percussions FX - Zé Eduardo Nazario « ZEN », batterie et percussions

Si ces informations sont inconnues au moment du téléchargement, le réalisateur s'engage à compléter et envoyer cette cue-sheet à [contact@orchestralkit.film](mailto:contact@orchestralkit.film) dès qu'il en a connaissance.

Le réalisateur s'assure que le nom de l'auteur du Titre figurera au générique de l'Œuvre audiovisuelle comme ci-après :

### **Musique de KADOSCH - OrchestralKit.Film**

Le réalisateur n'a rien à payer s'il n'est pas le diffuseur de l'Œuvre audiovisuelle reproduisant le Titre gratuit MAGIC TROLL BOOK proposé sur le Site, (*une émission TV, un film, une production vidéo, un court ou long métrage, un téléfilm, une fiction, une série, un éditorial, un film institutionnel, la bande-annonce d'un film, une publicité, un spectacle vivant, un projet muséographique, une pièce de théâtre, une chorégraphie, la sonorisation d'espaces, un film publicitaire, la vente de votre production...*)

Si le réalisateur est diffuseur de l'Œuvre audiovisuelle, il s'oblige à faire toutes les déclarations nécessaires auprès des sociétés de gestion collectives habilitées à percevoir et répartir les droits d'auteur sur des compositions musicales.

A titre de justificatif, le réalisateur fera parvenir à OrchestralKit dans le mois de la première diffusion de l'Œuvre audiovisuelle un lien ou une copie de ladite Œuvre audiovisuelle ainsi réalisée.